



3 ans d'intérim sans interruption

Par **lili92400**, le **22/11/2012** à **22:07**

Bonjour - j'ai travaillé pendant 3 ans en intérim dans une entreprise. On ne m'a jamais demandé de faire une interruption après 18 mois de mission. J'avais besoin de travailler et j'ai accepté les missions. On m'avait promis un CDI et au bout de 3 ans j'ai été remercié par une fin de mission. Est ce qu'aujourd'hui je peu avoir un recours au Prud'homme car j'estime que l'entreprise n'a pas été correcte à mon égard. Je vous remercie d'avance pour votre aide -
Cordialement

Par **P.M.**, le **22/11/2012** à **23:03**

Bonjour,
Déjà, il faudrait connaître les motifs de recours de chacune des missions et savoir à quand cela remonte...

Par **lili92400**, le **23/11/2012** à **22:04**

Bonsoir - j'ai travaillé du 15.12.2008 au 21.12.2011 avec une interruption de 2 semaines et quelques longs week end de 3 à 5 jours - On m'avait promis un CDI à la clé et finalement rien.
Cdt -

Par **P.M.**, le **23/11/2012** à **22:49**

Bonjour,
Vous ne répondez pas pour connaître les motifs de recours de chacune des missions...